

**POUR RÉDUIRE
MES DÉCHETS VERTS,
J'ADOpte LES BONS R3FLEXES**



ADOpteZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

JE RECYCLE MES DÉCHETS VERTS À LA MAISON

L'herbe et les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et d'arbustes, les résidus de débroussaillage sont une ressource pour vos jardins !

UN JARDIN VERTUEUX EN TROIS ÉTAPES

1



PLANTER DES ESSENCES ADAPTÉES

Grâce au choix d'espèces à croissance lente, adaptées au climat méditerranéen (l'olivier, la lavande, l'arbousier, le thym, le pin, le palmier, l'agave...) le volume de déchets verts diminue naturellement.

2



PRATIQUER LE MULCHING

Le "mulching" consiste à tondre sa pelouse sans ramassage, en broyant finement l'herbe grâce à plusieurs passages. L'herbe fraîchement coupée laissée au sol offre un paillis naturel à votre pelouse et permet de maintenir un bon apport d'humidité. Cette technique naturelle permet à la fois de ne plus ramasser l'herbe et de fortifier votre gazon.



BROYER SES VÉGÉTAUX

Étape préalable à l'utilisation des résidus végétaux pour pailler ou composter, le broyage permet de réduire de 6 fois le volume de déchets, de maintenir l'humidité des sols, de limiter les mauvaises herbes, et de couvrir des espaces non végétalisés comme les allées.

Donnez ou récupérez du broyat sur boursovert.org

X

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre (sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €*) ou de les jeter à la poubelle.

*Conformément à la circulaire du 28 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts du ministère de l'Environnement.

3



PAILLER LES SOLS

Le paillage consiste à utiliser des déchets végétaux pour recouvrir la terre ou la base des plantes. Cela permet de limiter les produits phytosanitaires et les exports de végétaux.

Tous les espaces verts peuvent être paillés, notamment les pieds des massifs floraux et des haies en utilisant le broyat :

- Épandre le broyat sur une épaisseur de 8 cm maximum.
- Réserver le broyat de résineux, plus acide, aux allées.



COMPOSTER LES RESTES

Le broyat, les feuilles mortes, les résidus de jardinage peuvent nourrir votre compost. Le compostage améliore la qualité du sol, permet l'utilisation d'un fertilisant naturel qui protège et enrichit les plantations.

Le Territoire Marseille Provence met à disposition des habitants du territoire, des composteurs en bois pour une participation de seulement 10 euros.

Commandez votre composteur sur dechets.ampmetropole.fr

UN GAIN DE TEMPS ET DE RESSOURCES



Moins d'entretien au quotidien, plus de temps pour profiter de son jardin



Plus besoin d'engrais, de pesticides ou paillis



Moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin



Moins de passages en déchèteries



Moins de gaz à effet de serre

Pour vos végétaux trop encombrants ou ne pouvant pas tous être utilisés en paillage ou compostage, vous pouvez les déposer gratuitement dans la déchèterie la plus proche de chez vous.

RETROUVEZ LES COORDONNÉES ET LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DE VOTRE TERRITOIRE SUR LE SITE

**dechets.ampmetropole.fr
rubrique « Je réduis »**